

FONDATION POUR LES ENFANTS DE L'ÉQUATEUR

ÉTATS FINANCIERS

**Pour l'exercice terminé
le 31 décembre 2008**

AVIS AU LECTEUR	1
ÉTATS FINANCIERS	
Résultats	2
Évolution des soldes de fonds	3
Bilan	4
Notes complémentaires	5 @ 8





MICHEL DION, CGA

Expert-comptable

AVIS AU LECTEUR

J'ai compilé, à partir des renseignements fournis par la direction, le bilan de **FONDATION POUR LES ENFANTS DE L'ÉQUATEUR** au 31 décembre 2008, ainsi que les états des résultats et de l'évolution des soldes de fonds pour l'exercice terminé à cette date.

Je n'ai pas exécuté une mission de vérification ou d'examen à l'égard de ces états financiers et, par conséquent, je n'exprime aucune assurance à leur sujet.

Le lecteur doit garder à l'esprit que ces états risquent de ne pas convenir à ses fins.

Michel Dion, CGA

MICHEL DION, CGA

Laval (Québec)

Le 17 février 2009

RÉSULTATS

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2008

PRODUITS	Fonds général	Fonds de dotation	2008.12.31 (365 jours)	2007.12.31 (184 jours)
Dons :				
Dirigés	-\$	93 626\$	93 626\$	84 101\$
Centre pour femmes	16 532	-	16 532	-
Garderie*	48 293	-	48 293	3 000
Parrainage*	29 513	-	29 513	6 923
Non dirigés	13 459	-	13 459	12 889
Revenus de placements	<u>33 156</u>	<u>-</u>	<u>33 156</u>	<u>11 637</u>
	<u>140 953</u>	<u>93 626</u>	<u>234 579</u>	<u>118 550</u>
CHARGES				
Projets de développement :				
Centre pour femmes	23 272	-	23 272	-
Garderie	46 608	-	46 608	3 000
Parrainage	<u>19 399</u>	<u>-</u>	<u>19 399</u>	<u>11 818</u>
	<u>89 279</u>	<u>-</u>	<u>89 279</u>	<u>14 818</u>
Honoraires professionnels	5 145	-	5 145	2 323
Frais de gestion	1 608	-	1 608	841
Cotisations	350	-	350	325
Fournitures de bureau et courriers	2 092	-	2 092	1 197
Taxes et permis	296	-	296	32
Déplacements et représentation	423	-	423	-
Publicité	-	-	-	105
Frais bancaires	<u>86</u>	<u>-</u>	<u>86</u>	<u>54</u>
	<u>10 000</u>	<u>-</u>	<u>10 000</u>	<u>4 877</u>
	<u>99 279</u>	<u>-</u>	<u>99 279</u>	<u>19 695</u>
EXCÉDENT DES PRODUITS PAR RAPPORT AUX CHARGES	<u>41 674\$</u>	<u>93 626\$</u>	<u>135 300\$</u>	<u>98 855\$</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers
Non vérifié - voir Avis au lecteur

* Inclus 48 460\$ de Fondation Marcelle et Jean Coutu au 31 décembre 2008

ÉVOLUTION DES SOLDES DE FONDS

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2008

	<u>Fonds général</u>	<u>Fonds de dotation</u>	<u>2008.12.31 (365 jours)</u>	<u>2007.12.31 (184 jours)</u>
SOLDE AU DÉBUT	107 414\$	458 621\$	566 035\$	467 180\$
Excédent des produits par rapport aux charges	<u>41 674</u>	<u>93 626</u>	<u>135 300</u>	<u>98 855</u>
SOLDE À LA FIN	<u>149 088\$</u>	<u>552 247\$</u>	<u>701 335\$</u>	<u>566 035\$</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers
Non vérifié - voir Avis au lecteur



BILAN

AU 31 DÉCEMBRE 2008

	<u>Fonds général</u>	<u>Fonds de dotation</u>	<u>2008.12.31</u>	<u>2007.12.31</u>
ACTIF				
À COURT TERME				
Encaisse	47 078\$	-\$	47 078\$	12 762\$
Placements (note 2)	20 877	-	20 877	20 242
Créances				
Taxes à la consommation	818	-	818	490
Intérêts courus	<u>66</u>	<u>-</u>	<u>66</u>	<u>124</u>
	68 839	-	68 839	33 618
PLACEMENTS (notes 2 et 3)	<u>81 914</u>	<u>552 247</u>	<u>634 161</u>	<u>533 986</u>
	<u>150 753\$</u>	<u>552 247\$</u>	<u>703 000\$</u>	<u>567 604\$</u>
PASSIF				
À COURT TERME				
Fournisseurs	<u>1 665\$</u>	<u>-\$</u>	<u>1 665\$</u>	<u>1 569\$</u>
SOLDES DE FONDS				
Affectations d'origine externe	-	552 247	552 247	458 621
Non affectés	<u>149 088</u>	<u>-</u>	<u>149 088</u>	<u>107 414</u>
	149 088	552 247	701 335	566 035
	<u>150 753\$</u>	<u>552 247\$</u>	<u>703 000\$</u>	<u>567 604\$</u>

AU NOM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

André Franche administrateur

_____ administrateur

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers
Non vérifié - voir Avis au lecteur



MICHEL DION, CGA
Expert-comptable

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 DÉCEMBRE 2008

NOTE 1 - STATUT ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'organisme est constitué selon la deuxième partie de la Loi sur les corporations canadiennes, le 2 juillet 2002. Ses activités consistent à venir en aide aux femmes défavorisées et à leurs enfants qui vivent en Équateur selon la tradition et la philosophie des Sœurs de Miséricorde. Ses activités sont sans but lucratif et conséquemment exemptées d'impôts sur le revenu. Elle est un organisme de bienfaisance enregistré au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu.

NOTE 2 - PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers ont été dressés selon les principes comptables généralement reconnus du Canada et tiennent compte des principes conventions comptables suivantes:

A) Comptabilité par fonds

Afin de s'assurer que les ressources disponibles à l'organisme sont utilisées conformément aux limitations et aux restrictions qui les accompagnent, les comptes sont tenus selon les principes de la comptabilité par fonds affectés. Cette méthode veut que les ressources soient classées à des fins comptables dans des fonds regroupant les ressources ayant un même but ou ne devant être utilisées qu'à certaines fins déterminées par le Conseil d'administration ou les donateurs. Ainsi, des comptes distincts sont utilisés pour chacun des fonds.

i) Fonds général

Le Fonds général est composé des fonds suivants:

Fonds général non affecté

Le Fonds général non affecté comprend les dons autres que ceux devant être conservés à titre de dotations ou comportant une stipulation de la part des donateurs, les revenus des activités, les revenus de placements non affectés de même que les dépenses correspondantes et les dépenses de fonctionnement.

Non vérifié - voir Avis au lecteur



NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 DÉCEMBRE 2008

NOTE 2 - PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

A) *Comptabilité par fonds (suite)**Fonds général investi en immobilisations*

Le Fonds général investi en immobilisations présente les immobilisations ainsi que les dons d'immobilisations et les amortissements.

ii) *Fonds de dotation*

Le Fonds de dotation regroupe les dons reçus pour lesquels les donateurs ont stipulé que ceux-ci devraient être conservés intacts à perpétuité, de même que les intérêts créditeurs y afférents lorsque stipulé par les donateurs.

B) *Constatation des revenus**Apports*

Les apports affectés aux activités de fonctionnement sont constatés à titre de revenus du Fonds général dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Tous les autres apports affectés sont constatés à titre de revenus du fonds affecté approprié.

Les apports non affectés sont constatés à titre de revenus du Fonds général au cours de l'exercice où ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les apports reçus à titre de dotations sont constatés à titre de revenus dans le Fonds de dotation.

Dons reçus en nature

Les dons reçus en nature, évalués à la juste valeur marchande établie par un évaluateur indépendant, sont comptabilisés au cours de l'exercice où ils sont reçus.

Non vérifié - voir Avis au lecteur

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 DÉCEMBRE 2008

NOTE 2- PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Apports reçus sous forme de service

Les bénévoles consacrent plusieurs heures par année à aider l'organisme à assurer la prestation de ses services. En raison de la difficulté de déterminer la juste valeur des apports reçus sous forme de services, ceux-ci ne sont pas constatés dans les états financiers.

Revenus de placements

Les revenus de placements sont constatés au moment où ils sont gagnés.

C) Projets de développement

Les montants versés aux projets de développement sont comptabilisés dans les résultats de l'exercice au cours duquel ils sont octroyés.

D) Placements

Les placements temporaires et à long terme sont comptabilisés au coût.

E) Modifications comptables

L'organisme a adopté au cours de l'exercice les nouvelles normes relatives à l'évaluation, la comptabilisation et la présentation des instruments financiers des chapitres 3855, 3862, et 3863 du Manuel de l'ICCA, ainsi que l'application des chapitres 1530 sur le résultat étendu et 3251 sur les capitaux propres. Ces normes impliquent la comptabilisation des instruments financiers à la juste valeur marchande lors de leur comptabilisation initiale et par la suite, à la juste valeur ou au coût non amorti selon le classement de l'instrument financier.

Ces normes exigent, entre autres, que la valeur des actifs et passifs financiers soit revue au début du premier exercice d'application et que les ajustements soient imputés au solde du début de l'évolution des soldes de fonds de l'exercice courant ou du cumul des autres éléments du résultat étendu, selon la classification des instruments financiers. Le retraitement des états financiers comparatifs n'est pas autorisé.

Non vérifié - voir Avis au lecteur

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 DÉCEMBRE 2008

NOTE 3 - PLACEMENTS - AU COÛT	<u>2008</u>	<u>2007</u>
Placements de portefeuille :		
Fonds du marché monétaire canadien (Valeur du marché : 40 501\$)	40 524\$	46 261\$
Fonds d'obligations canadiennes (Valeur du marché : 529 097\$)	535 994	487 725
Fonds d'actions canadiennes (Valeur du marché : 20 396\$)	27 470	-
Fonds d'actions mondiales (Valeur du marché : 23 807\$)	<u>30 173</u>	<u>-</u>
	<u>634 161\$</u>	<u>533 986\$</u>

Non vérifié - voir Avis au lecteur